



Bulletin d'information n° 4 du 8 juin 2020

Aux présidents / présidentes des sociétés de la SFTS,
A tous les tireurs et tireuses de la SFTS,

Un certain nombre de contraintes ont été levées. La FST a adapté ses directives en conséquence.

Chaque société de tir reste responsable de ce que les directives de la FST soient respectées.

Comme il n'est pas toujours facile de trouver un document sur le site de la FST, vous les trouvez ci-joints. Ces documents sont :

- Mise en œuvre au sport populaire (valable à partir du 6 juin)
- Schéma d'organisation dans les stands (nouveau)
- FAQ

Vous pouvez télécharger ces 3 documents [ici](#).

Cordiales salutations

Société Fribourgeoise des Tireurs Sportifs

Le président